2011-0953
2012-09-17

Appât à fourmis MaxForce® Quantum

GROUPE	4	INSECTICIDE

PRÊT À L'EMPLOI

Appât insecticide pour la suppression des fourmis

Seules les personnes détentrices d'une accréditation ou d'un permis appropriés d'application de pesticides, reconnus par l'organisme de réglementation provincial ou territorial où elles exercent cette fonction, peuvent utiliser ce produit.

COMMERCIAL
LIQUIDE

GARANTIE : Imidaclopride....................0,03 %

NUMÉRO D'HOMOLOGATION 30513 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT D'UTILISER

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET : 5 g, 30 g, 120 g

BAYER CROPSCIENCE INC.*
Suite 200
160 Quarry Park Blvd SE.
CALGARY, ALBERTA
T2C 3G3

Pour des renseignements sur le produit, composez le 1-888-283-6847

*BAYER ENVIRONMENTAL SCIENCE
UNE DIVISION DE BAYER CROPSCIENCE

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PRÉCAUTIONS
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
NE PAS APPLIQUER EN PRÉSENCE D'ENFANTS
NE PAS APPLIQUER AUX ENDROITS ACCESSIBLES AUX ENFANTS

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes, des chaussures, ainsi que des gants résistant aux produits chimiques durant l'application et les activités de nettoyage.

Éviter de contaminer la nourriture de consommation humaine ou animale.

PREMIERS SOINS
EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Il n'existe pas d'antidote. Traiter le patient selon les symptômes.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX : Toxique pour les organismes aquatiques, les oiseaux et les abeilles.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION
Ne pas contaminer l'eau, la nourriture de consommation humaine ou animale par suite de l'entreposage ou de l'élimination du produit.
ENTREPOSAGE DU PESTICIDE : Entreposer dans un endroit frais et sec. Pour prévenir la contamination, entreposer ce produit loin des aliments destinés aux humains ou animaux. NE PAS entreposer à la lumière directe du soleil. Entreposer dans le contenant d'origine et hors de la portée des enfants, de préférence dans un endroit verrouillé.

ÉLIMINATION DU PESTICIDE : Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DU CONTENANT : Ne pas détruire la boîte de carton quand elle contient encore du produit. Laisser le contenant se vider complètement par suite d’un usage normal. Ne pas réutiliser les contenants vides et ne pas les recharger de nouveau produit. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS : Manipuler et ouvrir le contenant de manière à éviter tout déversement. Si le contenant fuit ou que du produit est déversé pour une raison ou une autre, enlever l’appât avec précaution et laver la surface exposée avec une éponge trempée dans une solution de chlorure de sodium à 5 % (sel de cuisine). Consulter les précautions sur l’étiquette pour connaître les risques associés à la manipulation de ce produit. Ne pas marcher dans le produit déversé. Éliminer le pesticide en suivant les directives ci-dessus. Dans le cas d’un incident lié à un déversement ou à une fuite, tenir les personnes non autorisées éloignées du site. Communiquer avec le numéro de téléphone d’urgence (24 heures) pour connaître les mesures de décontamination ou pour obtenir toute l’aide nécessaire. Le numéro de téléphone d’urgence (24 heures) de Bayer est 1-800-334-7577.

MAXFORCE est une marque déposée du Groupe Bayer.

041812

Appât à fourmis MaxForce® Quantum

GROUPE	4	INSECTICIDE

PRÊT À L'EMPLOI
Appât insecticide pour la suppression des fourmis

Seules les personnes détentrices d'une accréditation ou d'un permis appropriés d'application de pesticides, reconnus par l'organisme de réglementation provincial ou territorial où elles exercent cette fonction, peuvent utiliser ce produit.

COMMERCIAL
LIQUIDE

GARANTIE : Imidaclopride....................0,03 %

NUMÉRO D'HOMOLOGATION 30513 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT D'UTILISER

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET : 5 g, 30 g, 120 g

BAYER CROPSCIENCE INC.*
Suite 200
160 Quarry Park Blvd SE.
CALGARY, ALBERTA
T2C 3G3

Pour des renseignements sur le produit, composez le 1-888-283-6847

*BAYER ENVIRONMENTAL SCIENCE
UNE DIVISION DE BAYER CROPSCIENCE

AVIS À L’UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d’emploi qui figure sur la présente étiquette. L’emploi non conforme à ce mode d’emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L’utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l’utilisation du produit peut entraîner.

MODE D’EMPLOI

IMPORTANT

Seules les personnes détentrices d’une accréditation ou d’un permis appropriés d’application de pesticides, reconnus par l’organisme de réglementation provincial ou territorial où elles exercent cette fonction, peuvent utiliser ce produit.

NE PAS APPLIQUER EN PRÉSENCE D’ENFANTS.

NE PAS APPLIQUER AUX ENDROITS ACCESSIBLES AUX ENFANTS.

Lire entièrement le MODE D’EMPLOI avant d’utiliser l’APPÂT POUR FOURMIS MAXFORCE QUANTUM. NE PAS utiliser ce produit pour fabriquer d’autres préparations commerciales.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L’Appât pour fourmis Maxforce® Quantum est une formule prête à l’emploi servant à supprimer les fourmis (à l’exclusion de la fourmi de feu, de la fourmi moissonneuse et de la fourmi charpentière) et peut être utilisé à l’extérieur et à l’intérieur. Comme il contient de l’imidaclopride, cet appât résiste au dessèchement et son goût reste agréable pour les fourmis jusqu’à une période de 3 mois dans les environnements intérieurs.

L’Appât pour fourmis Maxforce® Quantum est conçu de façon à tirer profit de la trophallaxie (échange d’aliments) chez les fourmis, ce qui favorise le transfert d’imidaclopride au sein de la colonie. Les fourmis en quête de nourriture qui mangent de l’appât retourneront au nid et transféreront l’appât à la reine et à toute la colonie. Dans les jours qui suivent, on devrait remarquer des ouvrières mortes ainsi qu’une réduction du nombre de fourmis. Formulé dans le but d’attirer plusieurs espèces de fourmis nuisibles, l’Appât pour fourmis Maxforce® Quantum supprime un large spectre de fourmis. Parmi les espèces attirées et supprimées par cet appât, notons : la fourmi d’Argentine, la petite fourmi noire des jardins, la fourmi fantôme et la fourmi pharaon. Ces espèces de fourmis sont attirées par le sucre et l’humidité et seront donc attirées et supprimées par cet appât.

Les sites d’utilisation englobent les immeubles résidentiels, les écoles, les immeubles commerciaux et industriels (par exemple, entrepôts, supermarchés, restaurants, motels, hôtels, hôpitaux, maisons de soins infirmiers, laboratoires, installations d’informatique, animaleries, zoos, usines de transformation des aliments, établissements de manutention ou d’entreposage d’aliments) et véhicules de transport (par exemple, avions, trains, navires, bateaux, autobus, voitures, camions, remorques et véhicules récréatifs).

Doses d’application à l’intérieur et à l’extérieur

Disposer les appâts aux endroits où les fourmis s’alimentent, le long des sentiers où elles circulent et dans les nids. Une inspection minutieuse permettra d’établir la pertinence des sites pour la disposition des appâts; de plus, une vérification auprès des résidents permettra d’identifier les endroits où l’on a remarqué

les déplacements de fourmis. Appliquer l’appât dans les fissures, les crevasses, les trous ou les autres petites ouvertures dans lesquelles les fourmis se faufilent. Appliquer l’appât en petits dépôts ou en une série de gouttes sur des surfaces horizontales, dans la mesure du possible, car l’appât n’adhère pas bien aux surfaces verticales. Au cours des visites ultérieures, inspecter la disposition de l’appât et réappliquer au besoin si l’infestation de fourmis se poursuit; remettre de l’appât au même endroit si l’appât déposé antérieurement est disparu et que la présence de fourmis reste évidente. La quantité d’appât nécessaire pour supprimer les fourmis dépend de la gravité de l’infestation. Appliquer de la manière suivante :

• À l’intérieur : appliquer 0,2 g d’appât (dépôt d’environ 1 cm ou ligne de 7 cm) par mètre linéaire pour traiter les fissures et crevasses ou comme traitement localisé. Les stations-appât rechargeables peuvent également être utilisées en suivant les directives à la section STATIONS-APPÂT RECHARGEABLES. Ne pas appliquer plus de 20 g d’appât par 100 m^2.
• À l’extérieur : appliquer 0,2 g d’appât (dépôt d’environ 1 cm ou ligne de 7 cm) par mètre linéaire pour traiter les fissures et crevasses ou comme traitement localisé. Les stations-appât rechargeables peuvent également être utilisées en suivant les directives à la section STATIONS-APPÂT RECHARGEABLES. À l’entrée des nids de fourmis, injecter 2 g d’appât par entrée. Ne pas appliquer plus de 20 g d’appât par 100 m^2.

STATIONS-APPÂT RECHARGEABLES : L’appât pour fourmis Maxforce® Quantum peut être déposé dans des stations-appât rechargeables conçues pour l’intérieur ou l’extérieur (en périphérie). Lorsqu’on dépose de l’appât dans la station, ne pas excéder la capacité du réservoir et limiter à 2 g la quantité d’appât par station. Ne pas appliquer plus de 20 g d’appât par 100 m^2. Bien refermer la station-appât après l’avoir remplie. Au cours des visites ultérieures, inspecter les stations-appât et réappliquer au besoin si l’infestation de fourmis se poursuit. Placer les stations-appât près des sentiers de fourmis, des nids, aux endroits où les fourmis se nourrissent activement ou aux endroits où l’on soupçonne leur présence. Les stations-appât peuvent également être disposées le long des clôtures et des limites de propriétés afin d’intercepter les fourmis qui entrent sur la propriété.

Une étiquette est nécessaire sur le dessus de l’emballage et doit fournir des données détaillées sur le produit et l’entreprise, ainsi qu’une bande adhésive sur le dessous de l’emballage :

- Pour installer la station-appât, enlever la pellicule recouvrant la bande adhésive et appliquer à l’endroit voulu. NE PAS appliquer sur les surfaces fragiles (la peinture ou le papier peint peut se soulever).
- Prendre note du nombre de stations-appât et de leurs emplacements.
- S’assurer que les stations-appât ne sont pas disposées de façon à pouvoir se retrouver dans des endroits sensibles, par exemple : matériel de transformation des aliments, emballages, aquariums, cages pour animaux de compagnie et endroits souvent fréquentés par de jeunes enfants.

Mode d’emploi pour l’intérieur

Note : L’application à l’intérieur se limite aux endroits inaccessibles aux enfants ou aux animaux de compagnie, comme les fissures, les crevasses, les vides de murs, les greniers non finis, les vides sanitaires, les stations-appât rechargeables [voir ci-dessus] et dernière les plaques d’interrupteurs électriques.
Appliquer l’Appât pour fourmis Maxforce® Quantum en petites doses entre les différents éléments de construction, derrière l’équipement ou en dessous, derrière les plinthes ou les moulures, dans les ouvertures menant à des vides, et dans les espaces creux des bases et des pattes d’équipement, des murs, des planchers et des plafonds, des armoires et près des éviers et des cuisinières, dans les salles de bain et

aux endroits où sont ramassées les ordures. Déposer de l’appât aux points d’entrée des fourmis dans la structure, autour des tuyaux, des fils électriques, des portes ou des fenêtres. Traiter les fissures et crevasses ou utiliser comme traitement localisé pour supprimer les fourmis dans les structures résidentielles et aux endroits non destinés aux aliments de consommation humaine ou animale des immeubles commerciaux, industriels, publics et institutionnels. Parmi les endroits non destinés aux aliments de consommation humaine ou animale, notons les dépôts d’ordures, les toilettes, les siphons de sol (menant aux égouts), les entrées et les vestibules, les bureaux, les vestiaires, les salles des machines, les chaufferies, les garages, les placards de rangement des vadrouilles et les espaces d’entreposage (après la mise en bouteilles ou en conserves). Consulter la section qui suit pour connaître le mode d’emploi et les restrictions relativement aux applications dans les zones de manipulation des aliments de consommation humaine ou animale des établissements de traitement de ces types d’aliments.

ÉTABLISSEMENTS DE TRAITEMENT DES ALIMENTS DE CONSOMMATION HUMAINE OU ANIMALE :

L’application de l’appât dans les zones d’aliments de consommation humaine ou animale des établissements de traitement de ces types d’aliments se limite exclusivement au traitement des fissures et des crevasses.

Ne pas appliquer aux endroits où des aliments de consommation humaine ou animale, des ustensiles de cuisine ou des surfaces de traitement des aliments risquent d’être contaminés. Ne pas appliquer d’appât dans les fissures et crevasses des endroits qui sont régulièrement lavés, le dessus des tables, les surfaces de préparation des aliments de consommation humaine ou animale et les surfaces où sont déposés les aliments préparés de consommation humaine ou animale, car l’appât peut être déplacé lors du lavage. Prendre soin de ne pas déposer d’appât sur les surfaces exposées. Si l’appât entre en contact avec une surface exposée, l’enlever et laver la surface exposée. Parmi les endroits destinés aux aliments de consommation humaine ou animale, notons les zones réservées à la réception, à l’entreposage, à l’emballage (mise en conserve, embouteillage, emballage, mise en boîte), à la préparation des déchets comestibles pour l’entreposage et aux systèmes de transformation fermés (minoteries, laiteries, huiles comestibles, sirops). Les endroits où l’on sert de la nourriture sont également considérés comme des zones destinées aux aliments de consommation humaine ou animale lorsque cette nourriture est exposée et que l’installation est en fonction. L’application de ces produits dans les endroits destinés aux aliments de consommation humaine ou animale des établissements de traitement de ces types d’aliments, autre que le traitement des fissures et crevasses, n’est pas permise.

Mode d’emploi pour l’extérieur
Une inspection minutieuse autour de toute structure permet d’identifier les endroits où les fourmis font leurs nids, se nourrissent activement ou ont accès à la structure. Disposer l’appât sur la structure ou à côté, là où des fourmis ont été aperçues, ou aux endroits où l’on soupçonne leur présence, avant qu’elles n’entrent dans la structure. Déposer l’appât dans les fissures et crevasses (murs de briques, entre les pavés unis, sous les pierres, etc.) où l’on note la présence de fourmis ou de sentiers. Pour maximiser l’efficacité résiduelle, appliquer l’Appât pour fourmis Maxforce® Quantum aux endroits qui sont à l’abri de la lumière directe du soleil et de la pluie ou de l’irrigation. Faire des traitements localisés à l’extérieur, là où l’on aperçoit des fourmis, à côté des sentiers et aux endroits où l’on soupçonne la présence de fourmis. Les endroits pertinents pour la disposition d’appât sont les points d’entrée de la structure (par exemple, le long des fenêtres, des portes, entre des éléments de construction) et aux endroits où les fourmis peuvent trouver de l’eau (par exemple, les gouttières, les soffites, les barbacanes), et spécialement aux points d’entrée des fils et des tuyaux dans la structure.

LIMITES D’EMPLOI

Les appâts traités doivent être placés à des endroits NON accessibles aux enfants, aux animaux de compagnie, au bétail ou à la faune.

NE PAS permettre au gel fourmicide d’entrer en contact avec les aliments, la nourriture et l’eau du bétail.

NE PAS appliquer aux endroits où des aliments de consommation humaine ou animale, des ustensiles de cuisine et des matériaux d’emballage des aliments ou des surfaces de traitement des aliments risquent d’être contaminés.

NE PAS utiliser ce produit aux endroits qui présentent un risque de choc électrique.

NE PAS déposer le gel fourmicide sur des surfaces qui sont régulièrement lavées, y compris les fissures et crevasses sur le dessus des tables, les surfaces de préparation des aliments de consommation humaine ou animale et les surfaces où sont déposés les aliments préparés, car l’appât peut être déplacé lors du lavage.

NE PAS appliquer l’appât sur des surfaces où la température dépasse 54°C car l’appât risque de s’écouler. Exemples : parties de cuisinières, fours, grils, hottes, lampes chauffantes, urnes à café, tables à vapeur, grille-pain, friteuses, lave-vaisselle et tuyaux d’eau chaude.

NE PAS contaminer les réserves d’eau d’irrigation ou potable ni les habitats aquatiques en nettoyant l’équipement ou en éliminant les déchets.

Utiliser uniquement aux endroits indiqués sur l’étiquette du produit.

L’application du produit sur des textiles ou des tissus peut causer une décoloration ou des taches. Pour vérifier le risque de décoloration ou de tache, il est recommandé de tester le produit sur une petite surface cachée avant de traiter la surface au complet.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, veuillez noter que l’APPÂT POUR FOURMIS MAXFORCE QUANTUM contient un insecticide du Groupe 4. Toute population d’insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à l’APPÂT POUR FOURMIS MAXFORCE QUANTUM et à d’autres insecticides du Groupe 4. Les fourmis résistantes peuvent finir par prédominer au sein de la population si ce groupe d’insecticides est utilisé de façon répétée au même endroit. Il peut exister d’autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d’action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder la résistance aux insecticides :

- Dans la mesure du possible, utiliser l’APPÂT POUR FOURMIS MAXFORCE QUANTUM ou d’autres insecticides du Groupe 4 en alternance avec des produits de groupes différents capables d’éradiquer les mêmes insectes.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d’un programme de gestion intégrée des parasites (GIP) comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d’intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d’autres formes de lutte chimique.

• Inspecter les populations d’insectes traitées pour y découvrir les signes de l’acquisition d’une résistance.

• Communiquer avec le spécialiste agricole de la région pour obtenir d’autres recommandations en matière de gestion de la résistance aux pesticides et de GIP relativement au site traité ou aux problèmes d’infestation dans la région.

• Pour d’autres renseignements ou pour signaler d’éventuels cas de résistance, communiquer avec Bayer CropScience par Internet à www.bayercropscience.ca ou au 1-888-283-6847.

PRÉCAUTIONS
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
NE PAS APPLIQUER EN PRÉSENCE D’ENFANTS
NE PAS APPLIQUER AUX ENDROITS ACCESSIBLES AUX ENFANTS

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes, des chaussures, ainsi que des gants résistant aux produits chimiques durant l’application et les activités de nettoyage.

Éviter de contaminer la nourriture de consommation humaine ou animale.

PREMIERS SOINS
EN CAS D’INGESTION : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d’eau si la personne empoisonnée est capable d’avaler. Ne pas faire vomir à moins d’avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l’eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l’œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l’étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d’homologation lorsqu’on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Il n’existe pas d’antidote. Traiter le patient selon les symptômes.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX : Toxique pour les organismes aquatiques, les oiseaux et les abeilles.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION
Ne pas contaminer l’eau, la nourriture de consommation humaine ou animale par suite de l’entreposage ou de l’élimination du produit.
ENTREPOSAGE DU PESTICIDE : Entreposer dans un endroit frais et sec. Pour prévenir la contamination, entreposer ce produit loin des aliments destinés aux humains ou animaux. NE PAS

entreposer à la lumière directe du soleil. Entreposer dans le contenant d'origine et hors de la portée des enfants, de préférence dans un endroit verrouillé.

ÉLIMINATION DU PESTICIDE : Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DU CONTENANT : Ne pas détruire la boîte de carton quand elle contient encore du produit. Laisser la cartouche se vider complètement par suite d'un usage normal. Ne pas réutiliser les cartouches vides et ne pas les recharger de nouveau produit. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS : Manipuler et ouvrir le contenant de manière à éviter tout déversement. Si le contenant fuit ou que du produit est déversé pour une raison ou une autre, enlever le gel avec précaution et laver la surface exposée avec une éponge trempée dans une solution de chlorure de sodium à 5 % (sel de cuisine). Consulter les précautions sur l'étiquette pour connaître les risques associés à la manipulation de ce produit. Ne pas marcher dans le produit déversé. Éliminer le pesticide en suivant les directives ci-dessus. Dans le cas d'un incident lié à un déversement ou à une fuite, tenir les personnes non autorisées éloignées du site. Communiquer avec le numéro de téléphone d'urgence (24 heures) pour connaître les mesures de décontamination ou pour obtenir toute l'aide nécessaire. Le numéro de téléphone d'urgence (24 heures) de Bayer est 1-800-334-7577.

MAXFORCE est une marque déposée du Groupe Bayer.

033012

(Sample top label for bait station)

Appât à fourmis MaxForce® Quantum
N^{O}. D’HOM. 30513 LPA

Pour plus de contact de l'information :______________________________
Compagnie:____
Tel:__________________________